



Quittance monnaie d'échange??

Par **feclochette_old**, le **04/12/2007** à **19:35**

Bonjour,

Voici ce que j'ai reçu dans ma boîte à lettres à la place de ma quittance:

"Veuillez porter en main propres à notre domicile l'attestation d'assurance 2008. Votre quittance de loyer décembre 2007 est prête à notre domicile".

Je ne comprend pas la démarche de mon proprio, je précise que je lui ai toujours fourni les attestations d'assurance

A t'elle le droit de se servir de la quittance comme monnaie d'échange??

Merci de vos réponse

Par **ly31**, le **04/12/2007** à **20:21**

Bonsoir,

En tant que locataire vous êtes dans l'obligation de fournir à votre propriétaire, bailleur votre attestation annuelle d'assurance habitation

En revanche, je peux dire que celui n'est pas en retard pour vous réclamer 2008 !

Je vous souhaite une bonne soirée

ly31

Par **feclochette_old**, le **04/12/2007** à **20:29**

Je sais que je dois la lui fournir ce que je fais tout les ans

Ma question est: **peut-il se servir de ma quittance comme monnaie d'échange???**

Par **ly31**, le **04/12/2007** à **20:33**

Re Bonsoir,

Je pense qu'il n'a pas a se servir de "bon d'échange" pour obtenir votre attestation d'assurances !

Je vous souhaite une bonne soirée

ly31